La NOTE N°75
de Mantes-la-Ville

Monique Brochot, maire de Mantes-la-Ville et le conseil municipal

vous souhaitent une bonne année

2011

Dossier :
La direction de l'urbanisme : mode d'emploi

Et aussi : Thomas Njgijol, le CAMV, la poste de Mantes-la-Ville, Mantes-la-Ville opte pour le chauffage au bois, Unafam, ...

2011 : année internationale de la fôret, de la chimie et des personnes d'ascendance africaine.

En bref

COVOITURAGE SNCF TRANSILIEN

Afin de faciliter les déplacements jusqu'aux gares, SNCF Transilien vient de lancer un service covoiturage depuis son site internet. Ce nouveau service offre aux usagers des transports SNCF d'Ile-de-France, la possibilité de se regrouper pour effectuer un trajet en commun vers une même destination. Avec cette nouvelle offre la SNCF répond, bien sûr, à des enjeux écologiques, mais cherche aussi à faciliter l'accès des usagers aux gares en fluidifiant le trafic et en désengorgeant les parcs de stationnement à proximité des gares.

Inscrivez-vous gratuitement et renseignez votre gare de départ et d'arrivée pour trouver des coéquipiers de route !

Renseignements et inscriptions sur http://covoiturage.transilien.com

QUE FAIRE DE VOS SAPINS DE NOËL ?

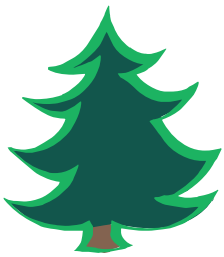

Les sapins de Noël doivent être en priorité déposés à la déchetterie de l'agglomération (18, rue des Closeaux à Mantes-la-Jolie, ouverte les lundis, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 18h, le samedi, de 9h à 18h et le dimanche de 9h à 12h).

Si vous ne pouvez pas les déposer à la déchetterie, vous pouvez également les déposer avec les encombrants, les jours de collectes au mois de janvier.

Renseignement à infos déchets, tél. : 01 30 98 78 14.

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

La pharmacie Martin située 37, boulevard Roger Salengro est équipée d'une borne destinée à recevoir les déchets d'activités de soins à risques infectieux, notamment les aiguilles usagées des patients en auto traitement, souvent sources d'accidents lors de la collecte des déchets ménagers ou lors des opérations de tri sélectif. Cette démarche environnementale s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi dite du Grenelle de l'environnement.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement annuel de la population se déroulera du 21 janvier au 27 février 2011.

Les agents recenseurs, munis d'une carte d'accréditation, se présenteront au domicile des Mantevillois désignés cette année.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Renseignements à la direction des affaires générale - état civil tél. : 01 30 98 55 26.

NOUVEL AUTO - COLLANT STOP PUB

Chaque citoyen peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons.

Dans le cadre du plan national de prévention des déchets qui vise à réduire la production de déchets, la campagne de sensibilisation « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » propose aux particuliers, associations ou collectivités de télécharger une étiquette stop pub à partir du site internet

www.developpement-durable.gouv.fr/Stop-pub-moins-de-prospectus-dans.html

RAPPEL DES RÈGLES À TENIR EN CAS DE CHUTES DE NEIGE

Le déneigement et la lutte contre le verglas des chaussées sont effectués par les services municipaux. Ceux des trottoirs incombent aux propriétaires et syndics d'immeuble. Ce plan peut être adapté selon l'évolution des conditions météorologiques.

Il neige qui fait quoi ?

En temps normal, avec des chutes de neige modérées et des températures proches de 0° le partage des tâches entre services municipaux et riverains s'établit ainsi :

Les services techniques procèdent au salage préventif des axes prioritaires, voies où passe une ligne de bus, voies rapides, voies dont la pente est supérieure à 5%. La direction de l'espace public dégage les points importants, en particulier les abords des écoles, crèches...

Les gardiens des autres structures municipales traitent à l'aide du sel mis à leur disposition.

Les propriétaires ou leurs préposés, les locataires ou occupants de boutiques, magasins et de tous locaux ayant immédiatement accès sur la voie publique, ont l'obligation de déblayer devant chez eux. Dans ce cas, ils doivent dégager le trottoir sur toute la longueur de la façade et sur une largeur allant jusqu'à quatre mètres.

Retrouvez des renseignements complémentaires sur le site de la ville www.manteslaville.fr

Edito

Chères mantevilloises, chers mantevillois

L'année 2011 2011 verra les changements se poursuivre sur notre ville. Le projet Mantes-Université sort de terre et les mantevillois peuvent constater que les travaux ont commencé. L'avenue de la Grande Halle (Dorsale) est ouverte. Les installations sportives du stade Léo Lagrange ont été détruites pour céder la place au chantier de construction de la piscine intercommunale. La halle Sulzer, joyau de notre patrimoine industriel, va trouver une deuxième jeunesse en se transformant en une halle commerciale de qualité. Les travaux de réhabilitation de l'école Jean Jaurès se terminent et la restructuration du groupe scolaire des Merisiers va débuter. Le plan triennal de voirie se poursuit…

Mon équipe et moi-même avons entamé l'étude d'un dossier stratégique pour chacune et chacun d'entre nous : la circulation et le stationnement dans notre ville. Tout au long de cette année, vous serez non seulement informés mais surtout sollicités pour nous donner votre avis sur ces questions. Les premières réunions débuteront dès la fin janvier (voir agenda). Je vous encourage vivement à y participer. La réussite de ce projet dépend de la participation du plus grand nombre.

Notre ville bouge et est en train de changer de visage.Notre volonté est de rendre notre ville plus attractive. La continuité urbaine de notre ville doit être développée. Le dossier de ce numéro est consacré à l'urbanisme. Outil essentiel aux transformations que nous comptons mener sur la commune, l'urbanisme touche aussi bien aux voiries, qu'au stationnement et plus globalement à la construction. Les choix que nous ferons modèleront notre ville : développer la mixité sociale, les énergies renouvelables, améliorer notre cadre de vie, lutter contre l'étalement urbain… En un mot, retrouver l'harmonie pour que chacune et chacun se sente bien.

Je vous souhaite une excellente année 2011.

Votre maire,

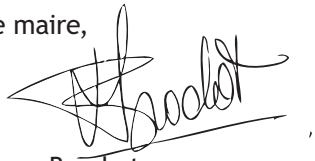

Monique Brochot

Information de dernière minute

Nous venons d'apprendre le décès de René Martin, maire de Mantes-la-Ville de 1977 à 1984, sénateur et conseiller général. L'équipe municipale présente ses condoléances à sa famille, ses amis et ses proches.

Un hommage lui sera rendu dans le prochain numéro.

Sommaire

La Note de Mantes-la-Ville - n°75 ◆ **Directeur de la publication :** Monique Brochot ◆ **Rédaction :** Laure Tonelli-Coquet, Monique Bausset ◆ **Maquette et mise en page :** Damien Pfister, Paulyn Routier ◆ **Crédits photos :** service communication de Mantes-la-Ville, Jupiter, photovoir ◆ **N°ISSN :** en cours ◆ Dépôt légal à parution ◆ **Impression :** Imprimerie Wauquier - Bonnières ◆ **Distribution :** Benoit Pascucci, Raphaël Brouette ◆ 13 000 ex.

Magazine imprimé suivant la norme environnementale ISO 14001 - Encres végétales et papier issu de forêts gérées durablement.

Sports P 6

Vivre P 7

Dossier : P 8 - 11

Nouveau P 12 & 13

Camy P 14

Associations P 15

Sortir

Tout le plaisir est pour nous !

Théâtre de boulevard

Comme chaque année, la saison culturelle vous propose une comédie de boulevard, histoire de commencer l'année dans les éclats de rire ! Venez retrouver, Virginie Lemoine, Geneviève Fontanel et une distribution de comédiens sur la scène de la salle Jacques Brel !

Un éditeur parisien, vit en parfaite harmonie avec sa délicieuse épouse dans un magnifique appartement. Cette belle tranquillité est vivement ébranlée lorsqu'à la suite de coïncidences malencontreuses, trois couples illégitimes décident de vivre dans cet appartement, sans concertation, leur première nuit de passion… Une des meilleures pièces de Ray Cooney, le roi du vaudeville anglais.

Dimanche 23 janvier 2011 - 17h - Salle Jacques Brel
Plein tarif : 25 € - Tarif réduit : 20 €

Et bien… chantez maintenant !

Depuis 5 années consécutives, les ateliers d'écriture « A portée de mots » mis en place par la médiation culturelle, ont permis de réaliser avec les jeunes des quartiers :

17 chansons écrites collectivement, 5 CD enregistrés par les participants dans les studios de l'Usine à Sons, quelques futurs chanteurs… Cette année, l'accent est mis sur la scène et le « coaching » a déjà commencé avec un petit groupe du Domaine de la Vallée et l'aventure continue aux Brouets, les mercredis de janvier, février et mars. Au programme, tous les exercices (voix, gestuelle…) utiles aux interprètes afin de pouvoir brûler les planches et chanter en live une ou plusieurs des chansons écrites depuis 5 ans. Ces ateliers sont ouverts à tous, gratuits et ils vous permettront peut-être de réaliser un rêve…

Renseignements et inscriptions auprès de la médiation culturelle
CVS « Arche en Ciel »
30, rue Victor Schœlcher
Tél. : 01 30 98 78 49

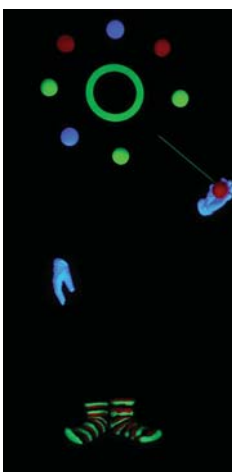

Zboïng, et la lumière noire …

Spectacle de marionnettes en lumière noire de 45mn à partir de 3 ans. Les petits comme les grands se laissent entraîner dans un monde étonnant où la réalité fait place à la fantaisie, au rêve. L'utilisation de la lumière noire permet à la magie d'opérer dans toutes les situations, des formes s'animent et prennent vie. Un nouveau monde est créé grâce au langage universel de la poésie et de l'humour.

Mercredi 2 février 2011 - 15h - Salle Jacques Brel
Plein tarif : 6 € - Tarif réduit : 3 €

Encore un nouveau cours enfants à l'école municipale d'arts plastiques !

Suite au succès des cours du samedi matin, la direction des affaires culturelles, vous propose un nouveau créneau pour les enfants de 4 à 10 ans le samedi de 9h30 à 10h30 assuré par Dominique Barré. Le tarif pour les mantevillois est de 75 € pour une année.

Ecole municipale d'arts plastiques
16bis, rue Jean Moulin
Tél. : 01 30 33 57 41
Direction des affaires culturelles
Tél. : 01 30 98 55 46

Heure du conte

Samedi 5 février à 16h à la bibliothèque municipale sur le thème de la chandeleur, la Saint-Valentin, Mardi gras…

A partir de 4 ans, inscription auprès des bibliothécaires au 01 30 98 82 20

Rencontre de chorales

L'association Et Cætera en partenariat avec la direction des affaires culturelles, présente sa 5ème édition de *Il était une voix*, samedi 29 janvier 2011 à la salle Jacques Brel. Cette rencontre de « chœurs », permettra au public du mantois de découvrir 12 chorales sur scène dans des répertoires variés et 500 choristes pour le chant final.

Renseignements et réservations au
06 64 24 29 36 ou 01 34 77 93 36
ou sur www.123etcaetera.fr

Thomas Njgijol à block !

Issu du Jamel comédie club, Thomas Njgijol est une valeur montante de la scène humoristique française. Il évoque avec autodérision et finesse le terrorisme, les inégalités Nord-Sud, la famille, les banlieues, la religion, et les relations hommes-femmes. Tout y passe !

Thomas promène une classe et une nonchalance comique qui lui ont immédiatement valu les faveurs du public.

Samedi 5 mars 2011 - 20h45 - Salle Jacques Brel
Plein tarif : 15 € - Tarif réduit : 10 €

Le comptoir de Brel

Conformément aux promesses de la municipalité lors la fermeture de la Maison Pour Tous, il était important de proposer aux mantevillois un espace d'expression artistique de taille intimiste, à l'instar de celle qui existait rue Louise Michel.

C'est donc l'espace communément appelé « le bar de la salle Jacques Brel » qui a bénéficié de quelques aménagements pour le transformer en petite salle de spectacle conviviale. Les murs ont reçu un rafraîchissement de peinture, des barres d'accroche pour recevoir les projecteurs ont été installées ainsi que des rideaux occultants. Le matériel scénique utilisé à la Maison Pour Tous appartenait à la ville et continuera donc à être utilisé.

Programmation du premier semestre 2011 :

Samedi 22 janvier 2011 à 21h
Stringers in the Night - Big Muddy

Samedi 26 mars à 21h
Les Cabots - Kino

Samedi 6 mai 2011 à 21h
Chant d'auteur VII

Samedi 7 mai 2011 à 21h
L' écho du local

Printemps des poètes 2011

Du 7 au 18 mars 2011, la poésie sera à l'honneur à Mantes-la-Ville, sur le thème national : d'infinis paysages... Tout un programme de rêve !

La brigade d'Intervention poétique (ou BIP), groupe de personnes qui aime la poésie et qui désire faire partager leurs émotions au plus grand nombre, interviendra dans les classes. Ainsi, tels des troubadours des temps modernes, la musique en moins, ces adeptes des quatrains tercets et autres strophes, feront partager leur passion aux plus jeunes lors d'une lecture impromptue.

Sur l'initiative de la médiation culturelle et en partenariat avec l'Education nationale par le biais du réseau de réussite scolaire, la BIP se déplacera une fois par jour dans chaque classe inscrite durant cette quinzaine, espérant ainsi susciter des vocations de poètes et une envie immodérée d'écrire !

Devenir BIP ?
Renseignements auprès des espaces lectures des quartiers
Tél. : 01 30 98 78 49
www.printempsdespoetes.com/

Infos pratiques

Salle Jacques Brel
Direction des affaires culturelles
21, rue des Merisiers
Tél. 01 30 98 55 46
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 14h-17h30 sauf le vendredi à 16h
Attention fermé le mercredi

Bibliothèque municipale
Alliers de Chavannes
1, rue du Breuil - Tél : 01 30 98 82 20
Mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h
Mercredi et samedi : 10h-12h / 14h-18h

La Plume et l'Encrier
2, rue Georges Brassens
Tél. 01 30 98 30 28
Lundi 14h-17h30 et du mardi au jeudi 14h-18h

Espace lecture des Brouets
CVS Arche en Ciel
30, bd Victor Schoelcher
Tél. 01 30 98 78 49
Mardi 16h-18h30, mercredi 14h-18h30 et jeudi 16h-18h

Espace lecture des Merisiers
CVS Augustin Serre
60, rue Louise Michel
Tél. 01 30 98 45 46
Mercredi 10h-12h et jeudi 16h30-18h30

Un nouveau président pour le CAMV

Après plus de 40 ans au service du sport à Mantes-la-Ville, Jean-Marie Georgelin a pris une retraite bien méritée. Roger Géri, bien connu des sportifs du mantois, le remplace à la direction du club athlétique de Mantes-la-Ville.

Jean-Marie Georgelin a intégré la section hand-ball du CA Mantes-la-Ville en 1968. Très vite il a entraîné les jeunes de cette même section, puis tout naturellement est devenu arbitre national de la fédération française de hand-ball (L1 et L2) tout en acceptant le poste de secrétaire puis de président de la section. C'est donc sans surprise qu'il a gravi tous les échelons pour se voir confier en 1976 la responsabilité de président du CA Mantes-la-Ville omnisport, poste qu'il a occupé jusqu'en 2010. Durant toutes ces années Jean-Marie Georgelin a développé et promu le sport pour tous, pour la pratique de loisirs ou la compétition. Il laisse à son successeur un héritage riche de 25 sections dynamiques.

La municipalité lui souhaite une excellente retraite, bien méritée.

Les membres du bureau

Président : Roger Géri

Président délégué : Mathieu Paoli

Vice-président : Laurent Boursier

Secrétaire général : Jean-Claude Rolin

Trésorière générale : Myriam Béhuret

Trésorier adjoint : Lionel Mongison

Secrétaire adjoint : Stéphane Diana

Membres : Christian Gaffuri, Michel Zych

Roger Géri, le nouveau président du CAMV n'est pas un inconnu du monde sportif du mantois puisqu'il était directeur administratif et sportif du FC Mantois jusqu'en 2007 et vice-président du CAMV de 2008 à 2010. Voilà un président qui arrive en terrain connu, gageons qu'il n'aura aucun mal à poursuivre l'œuvre de son prédécesseur.

La municipalité soutient le sport à Mantes-la-Ville

Le CAMV en chiffre : 25 sections, 3 000 adhérents, 150 dirigeants bénévoles, 70 personnes assurant l'encadrement technique, 15 salariés dont 1 permanent (agent administratif) et 1 stagiaire. 4 gymnases, 2 stades et 1 bowling.

Une telle machine ne peut fonctionner sans moyens financiers. C'est donc grâce à une subvention municipale importante, 164 500 € en 2010, que les adhérents des 25 sections du CAMV peuvent pratiquer leur sport favori dans les meilleures conditions, tous les jours de la semaine et les week-end. Il faut savoir que 145 cours ou entraînements sont dispensés chaque semaine sur les différentes installations sportives de la commune. Le CA Mantes-la-Ville a mis en place dans chaque discipline un encadrement qui assure l'initiation, le perfectionnement, l'entraînement à la compétition ou simplement la pratique loisir. Des écoles de sport sont proposées aux jeunes dans pratiquement toutes les sections. Tous les week-end, tout au long de la saison, les sections du CAMV organisent sur les installations sportives municipales, les rencontres et les matchs officiels mis en place par les fédérations ou se déplacent dans tout le département ainsi qu'en Ile de France pour disputer les compétitions officielles individuelles et par équipes.

Le CAMV finance toutes les formations pour les jeunes des sections qui souhaitent passer les diplômes des fédérations pour encadrer leur activité favorite. Des formations de dirigeants, d'arbitres, de juges, de secrétariat, de trésorerie, sont également assurées en interne ou par les fédérations. Des actions répondant à des demandes ponctuelles ou d'intégration, des stages pendant les vacances scolaires, peuvent également être mis en place, gratuitement ou à un coût très attractif.

Le club athlétique de Mantes-la-Ville est un élément incontournable de la vie associative sportive de notre commune et un exemple de partenariat gagnant-gagnant entre la municipalité et le monde associatif au service des mantevillois.

Quelques résultats 09-10

Athlétisme : 6 champions des Yvelines en : cross poussin et benjamin, en saut en longueur, triple saut, 80m haies, épreuves combinées, 3000m. Une championne d'Ile de France en saut en longueur

Basket ball : équipe cadette : championnes des Yvelines en 1ère division

Bowling : 3 titres de champion des Yvelines en benjamins, minimes garçons et filles, 1 titre de championne d'Ile de France en minimes filles, 2 places de vice-champion des Yvelines en vétérans.

Boxe anglaise : 4 titres de champion de France professionnels, 2 titres de champion des Yvelines en minimes et cadets, 1 titre de champion d'Ile de France en minimes, 2 places de vice-champion de France Nord en minimes et senior amateur.

Infos pratiques

CAMV
37, rue Louise Michel
78711 Mantes-la-Ville Tél. 01 34 77 56 74
www.camv.fr/CAMV - camv3@wanadoo.fr

Remplacement du mur anti-bruit sur la A13

Les usagers de l'autoroute l'auront remarqué, depuis quelque temps des travaux sont en cours au niveau de la traversée de Mantes-la-Ville. La SAPN procède à la réparation des murs anti-bruit.

L'opération est importante puisqu'il a fallu intervenir sur les fondations qui s'étaient avérées fragilisées par le temps. 800 mètres d'éléments, soit quatre cents panneaux, seront remplacés à l'identique dans les deux sens de circulation. Ce chantier, assuré par la société SEGEX, durera jusqu'au mois de mars 2011 pour un coût global de 1,5 millions d'euros. Les travaux sont exécutés par petits tronçons pour gêner au minimum le trafic et toujours garantir au maximum la sécurité des usagers.

Par ailleurs, la SAPN prévoit l'installation, fin 2012, de nouveaux écrans anti-bruits pour protéger les habitations existantes le long de la rue du Chemin noir, de la rue des Bas-Villiers et de la route de Guerville.

La démocratie participative et les réunions publiques « circulation et stationnement »

Comme l'année dernière, le service démocratie participative organise, une réunion inter-quartier afin de faire le point sur tous les projets et les réalisations faites sur Mantes-la-Ville, **jeudi 10 février à 19h**, salle Jacques Brel.

Les réunions de quartiers reprendront dès le jeudi 17 mars avec le quartier de la Vaucouleurs. Puis le 31 mars pour le Haut-domaine, le 7 avril pour les Brouets, le 28 avril pour les Merisiers, le 12 mai pour Maupomet, le 26 mai pour Louise Michel et le 9 juin pour le centre l'horaire a été fixé à 20h30.

En parallèle, les élus souhaitent échanger avec les citoyens, avant toute prise de décision, à propos de l'étude de mobilité effectuée par le cabinet « municipalités service ». La version définitive de l'étude est encore attendue mais nous disposons déjà des principaux éléments.

La municipalité vous invite donc à participer à ces réunions en salle du conseil de l'hôtel de ville :

- ⇨ Pour les habitants des quartiers de Maupomet et du Haut-Domaine le mardi 25 janvier 2011 à 18h30.
- ⇨ Pour les habitants des quartiers de la Vaucouleurs et du Centre le mercredi 2 février 2011 à 18h30.
- ⇨ Pour les habitants des quartiers Louise Michel, des Merisiers-Plaisances-Belles Lances et des Brouets le jeudi 3 février 2011 à 18h30.

Un minibus pour nos seniors mantevillois

Depuis sa mise en place en mars 2009, le conseil consultatif des seniors a exprimé le besoin pour les aînés de Mantes-la-Ville de pouvoir se déplacer au marché de Mantes-la-Ville ou dans leurs actes de vie quotidienne (déplacements chez le médecin, à la mairie, au cimetière…).

Madame le Maire et son équipe municipale, engagée dans une politique dynamique et volontariste en direction des personnes âgées, souhaitent leur apporter un service de qualité et proche de leurs attentes.

C'est la raison pour laquelle le centre communal d'action sociale de Mantes-la-Ville recense actuellement les démarches que souhaitent effectuer nos aînés et mettra en place ce service avec un lancement prévu lors de la cérémonie des vœux de madame le Maire aux seniors courant janvier 2011.

Photo ci-contre le minibus de Mantes-la-Ville

Un mini bus pour le marché le jeudi matin

Nous vous rappelons que la ville à mis en place depuis décembre 2009, un service de minibus gratuit pour transporter les seniors de Mantes-la-Ville depuis les différents quartiers sur trois créneaux horaires : 9h à 9h30, 9h30 à 10h et 10h à 10h30 pour les départs. Et pour les retours : 10h30 à 11h, 11h à 11h30 et 11h30 à 12h.

N'hésitez pas à contacter et à reserver votre place auprès du CCAS au 01 30 98 55 42.

Dossier

La direction de l'urb

Au service des projets d'aménagement ou de construction des administrés, pilote des grands projets urbains, la direction de l'urbanisme est un concentré de connaissances techniques et juridiques spécifiques.

Parmi les services à la population parfois mal connus, il y a celui qui gère les affaires relatives à l'urbanisme. A Mantes-la-Ville la direction de l'urbanisme et des affaires foncières est assurée par une équipe de 4 personnes (une directrice, une adjointe et deux assistantes) qui œuvre quotidiennement pour créer une ville agréable, une ville durable.

Pour aménager notre territoire, en préservant nos ressources et nos paysages, il faut avant tout lutter contre l'étalement urbain. Pour ce faire, le repositionnement de la Ville en son centre est primordial. C'est pourquoi il est nécessaire de favoriser la densification pour reconstruire la Ville sur la Ville.

C'est l'objet des grands projets de requalification urbaine actuellement en cours sur notre territoire.

L'objectif constant est de favoriser la remise en état des quartiers existants, plutôt que de décider de construire, en périphérie, sur de nouveaux sites. Ainsi l'existant est réhabilité, et aucun nouvel espace n'est « consommé » permettant par là même d'éviter un étalement urbain.

Photo du haut : le Domaine de la Vallée après la rénovation urbaine.

Photo en bas : les Brouets en pleine mutation durant l'opération de rénovation encore en cours.

Renforcer les services urbains, revaloriser la fonction résidentielle et diversifier l'habitat, intervenir sur les espaces publics et renforcer l'armature centrale des commerces et services, tels sont les buts affichés.

La direction de l'urbanisme, interlocuteur privilégié des grands projets de rénovation urbaine en cours.

Même si les grands projets urbains ont souvent une dimension intercommunale, le service de l'urbanisme reste le trait d'union entre la mairie et les différents partenaires d'un projet, tels que la communauté d'agglomération, le Conseil général, l'Etat, …

Depuis plusieurs années les différents quartiers de Mantes-la-Ville font l'objet de travaux de restructuration importants.

Des chantiers ambitieux ont été entrepris tant en centre ville (place du marché, quartier de l'église St Etienne) que dans les quartiers (Merisiers-Plaisances, Brouets-Meuniers, Domaine de la Vallée). Les riverains ou simples promeneurs, constateront que les opérations de rénovation urbaine des Brouets ou du Domaine de la Vallée avancent à grands pas.

anisme : mode d'emploi

Au Domaine de la Vallée, la 1ère tranche des travaux de résidentialisation, menée par Emmaüs Habitat sur son patrimoine est achevée. La 2ème tranche sera lancée prochainement. En parallèle, la ville continue à mener les travaux d'aménagement des espaces publics : la démolition du centre commercial devrait intervenir en 2011, après que le local médical aura été reconstitué au rez-de-chaussée d'un immeuble situé à l'entrée de la rue Georges Brassens ; par ailleurs la liaison piétonne PMR (personnes à mobilité réduite) créée entre les bâtiments Emmaüs Habitat, entre l'avenue du Breuil et la rue Paul Fort sera prolongée jusqu'à la rue Georges Brassens.

Aux Brouets, l'aménagement du quartier, effectué dans le cadre d'une procédure d'urbanisme appelée zone d'aménagement concertée, a été confié à la société d'HLM SOVAL. Celle-ci a la charge de reconstruire ou de faire construire sur le site 237 logements, accompagnés de nouveaux espaces publics. La ville suit le bon avancement des aménagements, dans le respect du programme de la ZAC. Aujourd'hui, une centaine de logements locatifs sociaux ont été livrés. 90 logements environ devront l'être en 2011. Il reste deux îlots à commercialiser en entrée de quartier des Brouets qui devront permettre la construction d'environ 45 logements en accession.

Aux Merisiers, les espaces publics du centre commercial ont été requalifiés pour une meilleure ouverture sur le quartier.

Photo du haut : les Brouets en pleine mutation durant l'opération de rénovation encore en cours.

Photo en bas : le quartier des merisiers.

L'îlot des Plaisances, un projet novateur pour un quartier centre redynamisé

Une ville qui avance a toujours des projets dans «ses cartons». Au lieu dit l'îlot des plaisances, la ville est propriétaire de 8 539 m² de foncier bâti, délimité à l'est par la route de Houdan, à l'ouest par la rue Maurice Berteaux, au sud et au nord par les rues Constant Gautier et de la Ravine. Une opération qui s'inscrit dans la poursuite de la requalification du centre ancien - initiée avec l'aménagement de la place de l'église et de la route de Houdan est envisagée (le PADD du PLU précise la volonté de créer un espace centralisateur autour du triangle formé par la place du marché, la mairie, et l'église Saint Etienne).

La ville souhaite créer dans ce quartier de centre-ville des logements présentant des caractéristiques architecturales et environnementales novatrices. La municipalité rencontre actuellement des aménageurs et des promoteurs intéressés par le site.

Le quartier Maupomet fait l'objet d'une étude

La commune envisage, depuis plusieurs années, l'extension du quartier d'habitat de Maupomet sur le secteur dit «des Hauts Villiers». La ville n'est pas propriétaire des terrains composant le site. C'est pourquoi, pour l'accompagner dans sa démarche, elle a fait appel à l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY), qui a pour mission de conduire les études nécessaires et de procéder aux acquisitions foncières : une convention d'action foncière pour la réalisation d'un programme d'habitat a été signée le 17 août 2010.

En partenariat avec l'EPFY, une étude urbaine vient ainsi d'être engagée, qui doit aider la commune à dessiner les caractéristiques du projet (accessibilité du site, desserte viaire, densité des constructions, typologie et coûts de sortie des logements, qualité architecturales, cibles environnementales, ...). Celle-ci

sera réalisée par un groupement de bureaux d'études présentant des compétences en matière d'urbanisme, de génie civil, d'aménagement paysager, de finances locales. Le rendu de cette étude est prévu pour le début de l'été 2011.

Les agents de la direction de l'urbanisme sont formés pour répondre aux préoccupations quotidiennes des administrés mais également pour instruire des dossiers plus compliqués et conduire des projets de grande envergure. Leurs compétences techniques et juridiques leur permettent d'intervenir sur un très large champ d'action.

Les autres missions de la direction de l'urbanisme.

L'administré que nous sommes peut avoir recours aux compétences du service urbanisme chaque fois qu'il projette de réaliser une construction, l'agrandissement ou la modification des parties visibles de son habitation.

Photo du haut : la place du marché réaménagée avec logements et commerces.

Photo ci-contre : Un permis de construire est nécessaire pour toutes constructions de plus de 20 m² de surface hors œuvre nette

Photo en bas : le dossier Cerfa de déclaration de travaux à récuperer sur internet ou auprès de la direction de l'urbanisme - ZAC de la Vaucouleurs.

Ces travaux doivent être conformes aux règles d'urbanisme en vigueur, notamment à celles du plan local d'urbanisme de la commune. Cet aspect, lié à l'autorisation du droit des sols est ce que les techniciens nomment « l'urbanisme réglementaire ». Le respect de son application représente un volet important du travail quotidien des assistantes qui ont un rôle d'accueil, de conseils et d'informations du public.

Permis de construire ou déclaration préalable ?

Rappelons qu'un permis de construire est nécessaire pour toutes constructions de plus de 20 m² de surface hors œuvre nette, pour les rénovations ou réhabilitations entraînant un changement de destination des locaux et une modification des façades.

En revanche, pour d'autres travaux, de moindre importance, une déclaration préalable suffit. C'est le cas par exemple pour une construction nouvelle dont la surface est inférieure à 20 m², des travaux de ravalement, la construction d'une piscine d'une superficie de 10 à 100 m², la pose de fenêtres de toit, de panneaux solaires, pour l'installation pour plus de 3 mois consécutifs, d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage, etc. La liste des travaux nécessitant une déclaration préalable est longue, elle ne peut être détaillée de façon exhaustive dans ce dossier.

La demande de permis de construire ou la déclaration préalable se fait par le dépôt d'un dossier au service urbanisme de la mairie, composé d'un formulaire complété et de pièces dont la liste est fonction du projet, et fixée par le code

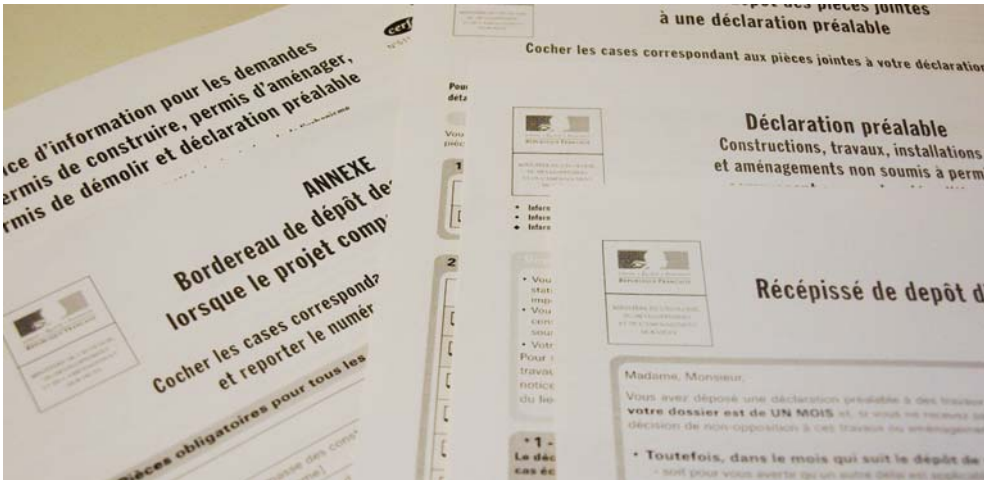
à une déclaration préalable
Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration
Déclaration préalable
Constructions, travaux, installations
et aménagements non soumis à perm
ANNEXE
Bordereau de dépôt de
lorsque le projet comp
Cocher les cases correspond
et reporter le numér
Récépissé de depôt d
Madame, Monsieur,
votre dossier est de UN MOIS
Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de

Pendant et après les travaux

Dès le commencement du chantier il faut transmettre une déclaration d'ouverture de chantier (DOC) au service de la mairie et penser à afficher les caractéristiques et le numéro du permis de construire sur le terrain. De même, lorsque tous les travaux figurant au permis de construire sont terminés, il faut envoyer la déclaration de fin de travaux en mairie (DACT).

Le plan local d'urbanisme outil de planification urbaine

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme qui réglemente le droit à construire sur le territoire de la ville et planifie les orientations d'aménagements et de programmes urbains. Il se compose d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document exprimant les objectifs et projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans, un règlement et des documents graphiques. Il est consultable par les tiers.

Photo du haut : site internet www.service public.fr

Photo ci-dessus: une vue du cadastre de Mantes-la-Ville. www.cadastre.gouv.fr

Photo droite : un chantier de construction d'habitations.

de l'urbanisme. Le formulaire peut être retiré au service urbanisme de la mairie (Parc d'activité de la Vaucouleurs - 3, rue de la cellophane) ou téléchargé sur Internet. Le jour du dépôt de dossier un récépissé qui fera courrir le délai d'instruction est délivré au demandeur. Dans un délai d'un mois à partir du dépôt, en fonction du projet et des pièces fournies par le bénéficiaire des travaux, l'administration pourra être amenée à demander des pièces complémentaires et à notifier un nouveau délai d'instruction.

Retrouver sur le site www.service public.fr, à la page

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml les formulaires téléchargeables et de nombreux renseignements utiles y figurent.

2010 en chiffres

Près de **200** dossiers de droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, autorisations de travaux)

280 dossiers de certificats d'urbanisme,

Et plus de **300** déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Infos pratiques

Direction de l'Urbanisme
Parc d'activité de la Vaucouleurs
3 rue de la cellophane
78711 Mantes-la-Ville.
Tél. : 01 30 98 55 08 ou 01 30 98 79 14
isabelle.heron@mairie-manteslaville.fr
michele.dumont@mairie-manteslaville.fr

Horaires d'ouverture :
lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, mardi et jeudi de 8h30 à 12h

Nouveau

Un contrat d'objectifs et de moyens pour les actions municipales

La commune de Mantes-la-Ville, le Conseil général des Yvelines et la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) signent un contrat d'objectifs et de moyens.

La commune de Mantes-la-Ville, le Conseil général des Yvelines et la CAMY ont élaboré une stratégie commune d'intervention sur trois années afin de satisfaire au mieux les attentes des Mantevillois : aide aux familles par la mise en place d'actions en direction de l'enfance et du soutien aux parents, renforcement des actions de prévention en direction des jeunes sur les champs de la culture, du sport et de la citoyenneté, insertion sociale ou professionnelle des jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi, développement de projets intergénérationnels et en direction des personnes âgées.

L'élaboration de ce contrat a nécessité un an de travail entre les équipes professionnelles de la commune de Mantes-la-Ville, le Conseil général des Yvelines et la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines. Ce travail a été conduit dans le souci constant d'être partagé et co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines a été associée à cette démarche de contractualisation au titre de sa compétence politique de la ville, emploi, insertion.

Un cofinancement du contrat de tous les partenaires.

Ce contrat mobilisera environ 1,7 millions d'euros sur 3 ans, dont 45 % seront apportés par la Ville, 20 % par le Conseil général des Yvelines et 5 % par la CAMY. Les 30 % restants seront recherchés par chaque cosignataire auprès de l'Etat - crédits de la politique de la ville, de la CAF, du Conseil régional d'Ile-de-France et d'autres organismes (fondations).

Le bureau de poste de Mantes-la-Ville certifié AFNOR

Alors que la certification AFNOR est réservée au bureau de poste recevant 800 clients par jour, le bureau de Mantes-la-Ville avec ses 300 usagers quotidiens, a été choisi pour bénéficier de cette certification, eu égard à la qualité de ses services et aux moyens mis en œuvre pour satisfaire au mieux les mantevillois.

Ainsi, l'accueil personnalisé, la diminution des temps d'attente, l'information des clients sont au cœur de la démarche avec comme objectif permanent l'offre de services de qualité fondée sur la considération de la personne et l'innovation.

Afin de vérifier régulièrement la pertinence de la démarche engagée, des auto-mesures sont régulièrement effectuées et des contrôles inopinés et anonymes sont effectués par des sociétés indépendantes.

Entretien avec Luc André le responsable de l'établissement depuis deux ans.

La Note : Concrètement, quelles évolutions voyez-vous au sein de votre établissement depuis le début de ces démarches ?

L.A. : Nous oeuvrons aujourd'hui afin de favoriser le travail en équipe pour renforcer la polyvalence et l'esprit de corps.

Le regard sur les usagers a changé et nous avons réorganisé l'espace et nos services pour satisfaire rapidement les usagers.

La Note : quelle est l'impact pour vous de cette certification ?

L.A. : J'insiste sur le fait que ce ne sont pas nécessairement les résultats qui sont évalués dans cette certification mais le « comment », c'est-à-dire réellement les moyens et méthodes de travail que nous mettons en place. Pour nous, c'est la reconnaissance de tous nos efforts de travail depuis plusieurs années.

Infos pratiques

La poste de Mantes-la-Ville
1, rue du Parc
78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 34 97 22 99

Mantes-la-Ville opte pour le chauffage au bois

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation de chauffage, la ville de Mantes-la-Ville a mené une réflexion sur les modes de chauffage de ses bâtiments publics (écoles, gymnases...).

Les objectifs sont à la fois environnementaux - baisser les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) - et économiques - réduire les coûts induits par le chauffage au fioul.

Le chauffage au bois s'est avéré être la réponse à ces deux préoccupations. La mise en place de huit chaufferies au bois a donc été retenue sur les sites suivants :

- ⇨ Ecoles élémentaire, maternelle, restaurant et logements Armand Gaillard ;
- ⇨ Maternelle et bibliothèque des Alliers de Chavannes ;
- ⇨ Maternelle Les Plaisances ;
- ⇨ Stade Aimé Bergeal ;
- ⇨ Garages municipaux ;
- ⇨ Vestiaires espaces verts, logements et serres ;
- ⇨ Ferme des pierres ;
- ⇨ Ecole Maupomet.

Les nouvelles chaudières à bois seront raccordées au système existant, sans toucher au bâti. Des bâtiments modulaires habillés de bois, contenant les chaudières et le combustible seront installés. L'ensemble des huit chaufferies sera installé courant 2010 pour une mise en service au début de l'année 2011. Toutefois, les chaufferies au fioul existantes resteront opérationnelles en appoint et produiront de l'eau chaude hors des périodes de chauffe. Au total, chaque année, ce sont environ 600 tonnes de bois qui seront consommés pour ces huit sites.

La mise en place des chaufferies bois à Mantes-la-Ville permettra de passer de

673 tonnes d'émissions de CO_2 / an à 84,84 tonnes / an. 80 % des équipements municipaux seront chauffés au bois, les 20 % restants le seront au fioul, qui n'est pas abandonné complètement et reste une solution de secours.

Cette opération représente un investissement total de 1 258 500 €. Une demande de subvention a été déposée à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'energie d'Ile de France et au Conseil régional d'Ile de France, au titre des aides aux investissements encourageant l'utilisation du bois comme source d'énergie.

La rénovation des chaudières permet une amélioration de la performance énergétique globale et de la fiabilité des installations thermiques. Le passage du fioul au bois limite l'impact environnemental par une réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre. Par cette démarche la commune de Mantes-la-Ville affirme sa volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Mantes-la-Ville développe les équipements écologiques...

Depuis décembre dernier, la mairie a mis à disposition 6 vélos à « assistance électrique » pour le personnel communal ainsi que pour les élus, afin de faciliter leurs déplacements et de diminuer l'usage des voitures sur des courtes distances.

Ces vélos, acquis dans le cadre d'une démarche de respect de l'environnement, sont disponibles en différents sites de la ville, et offrent des prestations de confort et de sécurité.

Dans le même esprit, le service propreté de la ville a été équipé de 6 aspirateurs électriques de voirie, silencieux et très maniable pour les cantonniers.

Mantes en Yvelines, terre de toutes les cultures

Charme du baroque, chaleur de la musique brésilienne, énergie du graff et de la bande dessinée... le territoire de Mantes en Yvelines cultive tous les arts, des plus traditionnels aux plus modernes. Début 2011, un riche programme se dessine déjà à l'école nationale de musique, à l'hospice Saint-Charles ou encore au graff park... Les arts urbains ont désormais droit de cité au musée !

Au conservatoire à rayonnement départemental - ENM

Extravagant baroque, du 19 au 22 janvier

⇨ Concert des élèves avec le *Stabat Mater* de Pergolèse (XVIII[e]) suivi du *Lamento d'Arianna* (1608) de Monteverdi le 19 janvier à 20h30.
⇨ Concert *Les goût réunis* le 21 janvier à 18h.
⇨ Spectacle de marionnettes *Je suis ton labyrinthe* avec l'ensemble Fuoco e Cenere et les marionnettes de David Lippe le 21 janvier à 20h30.
⇨ Présentation d'instruments à cordes par le luthier Frédéric Lassus le 22 janvier à 14h30.
⇨ Concert de Pièces de clavecin de Jean-Philippe Rameau notamment interprété par Joël Pontet le 22 janvier à 16h30.
⇨ Concert Voyage musical au XVIII[e] siècle avec les professeurs qui interprètent Bach, Vivaldi, Haendel... le 22 janvier à 20h30.

Jazz do Brazil ! du 26 au 29 janvier

⇨ Projection du dessin animé *Saludos Amigos*, de Walt Disney (à partir de 4 ans) le 26 janvier à 15h.

⇨ Pauses musicales jazz les 27 janvier à 18h et 28 janvier à 12h30.
⇨ Projection d'*Orfeu Negro*, film tout public de Marcel Camus, le 27 janvier à 20h30.
⇨ Concert *Bemvido !* avec bossa, chôros et samba des élèves et professeurs vendredi 28 janvier à 18h et samedi 29 janvier à 18h (tarif : 1 €).
⇨ Concert *Aquarela* avec le trio Edu Miranda (mandoline), Jean-Luc Fillon (hautbois/cor anglais), Manuel Rocheman (piano)... et des professeurs le 28 janvier à 20h30.
⇨ Concert bossa-nova *Só danço samba !* avec Ney Veras (mandoline), Abraham Mansfarroll (percussions), Jean-Luc Fillon (basse/contrebasse)... et des professeurs le 29 janvier à 20h30.

Rencontres chorégraphiques, du 4 au 6 février

⇨ Spectacles *Colpevole* de la compagnie Avril en Juillet (danse contemporaine) et *La voix* de la compagnie Swing Legend (hip hop, modern jazz) le 4 février à 20h30.
⇨ Conférence sur la chorégraphe Angelin Preljocaj par le professeur Claire Reynolds le 7 février de 15h30 à 17h30.
⇨ Spectacles des élèves avec des danseurs issus d'autres écoles ou d'associations du département les 5 février à 20h30 et 6 février à 17h30.

Infos tarifs et réservations à l'école nationale de musique de danse et de théâtre au 12 boulevard Calmette, à Mantes-la-Jolie. Tél. : 01 34 77 88 88 ou www.enm-mantes.fr

A l'hospice Saint-Charles

⇨ Sculptures en bois, du 15 janvier au 13 février réalisées par Frédéric Marquis, Michel Dauguet et Guy Coince.

⇨ Peintures *Foisonnants univers*, du 5 mars au 3 avril, par Béatrice Bescond, Christophe Ronel et Jean-Pierre Nadau.
⇨ Exposition de bande dessinée d'Emmanuel Lepage par l'association Bulles de Mantes du 16 avril au 15 mai.

Infos au 30 rue Nationale à Rosny-sur-Seine. Tél. : 01 30 42 91 55 ou www.camy-info.fr

Au graff park

En mai et juin, l'association Kolor 78 et la Camy préparent un événement majeur autour de l'art du graffiti. Au programme :

⇨ Rencontre Le choc des générations : au bout de 25 ans de culture hip hop hexagonale, Kolor 78 réunit différents graffiti artists pour repeindre la totalité des murs du graff park sous la forme d'un « clash pictural » entre 15 anciens et 15 jeunes, le tout animé par différents DJ et une soirée musicale exceptionnelle (en juin – tout le programme disponible dès le mois de mai sur www.camy-info.fr).
⇨ Exposition d'œuvres d'une quinzaine de graffeurs à l'ENM, à l'hospice Saint-Charles et au Cac Brassens du 3 au 26 juin.

Zone d'activité de la Vaucouleurs à Mantes-la-Ville. www.kolor78.com

camy
Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines

« Ne restez pas seul ! » avec l'Unafam

L'Unafam (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) association reconnue d'utilité publique, a pour objet d'aider les familles qui ont un proche atteint d'un trouble psychique.

Un de vos proche vous inquiète, il change, il s'isole, il est triste, angoissé, agressif... n'hésitez pas à demander de l'aide et du soutien à l'Unafam.

Permanences animées par des bénévoles tous les deuxièmes samedi du mois de 10h à 12h

CVS Arche en ciel - 30, bd Victor Schœlcher (ancien bd des Brouets) - Tél. : 01 34 77 04 93

Numéro national : 01 30 49 59 50 - www.percezlabulle.org

Aidons nos amis les chats...

Le chat est un merveilleux compagnon, au caractère indéchiffrable, aux réactions imprévisibles, entre séduction et indifférence, son attitude est toujours porteuse d'un message, il n'y a pas d'hypocrisie dans son regard, il faut l'accepter tel qu'il est. Le chat est parmi les animaux de compagnie préférés des français, il est aussi le plus exposé aux abandons ou aux pertes, son existence peut être sacrifiée du jour au lendemain. De plus, il subit les effets d'une crise qui pousse beaucoup de familles à l'abandonner. Bien qu'indépendant et débrouillard, le chat errant a du mal à survivre sans abri et sans nourriture. Craintif, il erre la nuit et se cache le jour, exposé aux dangers du trafic et aux maladies, son espérance de vie est réduite des deux tiers.

Un nombre important de Mantevillois se plaint du nombre croissant de chats errants dans certains quartiers.

En effet, cette population se multiplie sans aucun contrôle et fait proliférer le sida du chat (FIV) y compris chez les populations domestiques.

La stérilisation est le seul moyen humain de contrôler les populations et de diagnostiquer les maladies éventuelles. Elle implique la capture, l'opération chez un vétérinaire ainsi que la libération de l'animal dans son quartier.

Nous recherchons des volontaires qui seraient prêts à créer une association et que la municipalité aiderait dans leur démarche. Une association parisienne serait disposée à leur prêter mains fortes.

Si vous êtes intéressé(e), merci d'appeler au 01 30 98 85 96

Le collectif du mantois pour l'égalité des droits : la votation

Revendiquée depuis plus de trente ans, soutenue par de nombreux élus (notamment en mai 2000 lors de l'adoption, par l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi que le sénat a refusée d'examiner), la question du droit de vote et d'éligibilité des résidents non européens aux élections locales reste posée. L'opinion y est majoritairement favorable, à Mantes la Ville, lors de la dernière votation citoyenne, le oui a obtenu 74,03%. Alors pourquoi attendre ?

Rejeter cet impératif démocratique constitue un déni de droit aux résidents étrangers qui, pourtant, participent à la vie économique, sociale, culturelle et associative de notre ville. C'est se priver de cette formidable opportunité d'intégration que serait le droit de vote. C'est refuser d'avancer vers un suffrage réellement universel.

La majorité des pays de l'Union européenne (dix huit pays) a déjà étendu totalement ou partiellement ce droit à l'ensemble des résidents. La France « pays des droits de l'Homme » serait elle la dernière à accorder ce droit ?

Comme a été gagné le combat pour le droit de vote des femmes, nous gagnerons cet autre combat démocratique.

Annonce Kréatisse

Recherche danseurs et comédiens

La compagnie Hipnotik recherche des personnes passionnées par les arts de la scène et le spectacle pour débuter sa prochaine création contemporaine en janvier 2011. Attention il faut être disponible et sérieux pour s'engager !

Ateliers arts de la rue et spectacle visuel.

Lundi de 17h à 18h30, salle associative du Géci, domaine de la vallée. Dès 6 ans.

Contacts

kreatisse@gmail.com
Tél. : 06 29 06 48 78 - http://kreatisse-production.wideo.com

Groupe socialistes et divers gauche

Mandats de dupes

Les élus de l'opposition boycottent le conseil municipal. Par cette politique de la chaise vide, ils trahissent le mandat que les mantevillois leur ont confié. Leurs absences répétées non seulement au conseil municipal mais aussi aux commissions ou en conseil de la CAMY témoignent de leur dédain pour le débat démocratique. Leurs allégations fallacieuses ne dissimulent que leur faiblesse et leur incompétence à représenter les électeurs qui les ont choisis. Alors qu'ils n'ont pu conclure d'accord lors des dernières élections municipales, ces groupes d'opposition se retrouvent dans la fuite. Ce quarteron d'élus en panne d'arguments pour s'opposer à la politique municipale n'a trouvé que le boycott pour se faire entendre. L'abandon de leur fonction ne serait masquer la pauvreté de leur discours. Cette attitude indigne d'élus du peuple ne fait qu'encourager notre volonté de transformer Mantes la Ville pour le bien être de nos concitoyens. Tous les mantevillois se souviendront des élus qui travaillent pour améliorer leurs conditions de vie et de ceux qui fuient leurs responsabilités.

Patrick LEFOULON

Groupe gauche citoyenne

Mais où est passée l'opposition ?

Nous nous étions (presque) résignés à constater les absences répétées des élus de l'opposition dans les commissions municipales ou aux conseils de CAMY… leur peu d'assiduité aux commissions municipales ne faisant que montrer leur absence de propositions constructives pour les différents projets de Mantes la Ville…Leur absence d'intérêt à défendre les Mantevillois….Mais le lundi 13 décembre, ces mêmes élus ont franchi un nouveau cap : sans explication, sans déclaration, ils ont boycotté le Conseil municipal, laissant la majorité municipale face à des chaises vides !!! Nous respectons trop les règles de la démocratie pour admettre un tel comportement : dans la majorité ou dans l'opposition, projet contre projet, nous avons été élus pour représenter les citoyens ! Nous trouvons important, pour ne pas dire primordial, que plusieurs visions s'affrontent. Non mesdames et messieurs les élus de l'opposition, quand on représente une partie de la population, fut-elle minoritaire, on ne déserte pas, on se bat, pied à pied, idées contre idées… A condition, bien sur, d'avoir les « munitions » pour cela…

A la désertion et à la fuite nous opposerons toujours le courage, la ténacité et le sens du combat.

Le groupe gauche citoyenne

Mantes-la-Ville autrement

Le maire c'est moi !

Oui, et alors ? Après sa tentative, en début de mandat, d'éliminer notre groupe de toutes les commissions, aujourd'hui, en rendant possible la tenue sans quorum de la Commission d'appel d'offres (celle qui décide de l'attribution des marchés publics), madame le maire s'octroie les pleins pouvoirs puisqu'elle se dispense de la présence d'élus de sa majorité donc de critiques constructives. « Moi je », à mi-mandat le ton est donné ! Madame le maire rejette ses alliés au rang de simple figurants : refus de communiquer le diagnostic des bâtiments municipaux ,refus d'associer vos élus et les riverains sur le projet de logements à Maupomet »,refus d'associer vos élus et les riverains sur le projet « ilots des Plaisances »,refus de répondre à vos élus sur les acquisitions des terrains « Maupomet » par l'EPFY - payées avec nos impôts :

Monique BROCHOT a une vision très technocratique de la démocratie qu'elle disait « participative »

André ALERTE
manteslavilleautrement@orange.fr

Avenir + Mantes-la-Ville

Notre groupe en accord avec les 2 autres groupes d'opposition a décidé de ne pas participer au conseil municipal du 13.12.Pour quelles raisons avons-nous décidé ce boycott symbolique? Depuis des mois, nous avons constaté le non-respect de l'opposition qui représente pourtant 55 % des électeurs aux dernières élections municipales. Refus de faire apparaitre aux PV du conseil les propos insultants de la majorité à notre encontre, plus particulièrement venant de la part du 1er adjoint, non réponse systématique à toutes les questions de notre groupe, commissions municipales se réunissant qu'épisodiquement, non participation de l'opposition aux différentes concertations concernant l'avenir de notre ville. Nous avons à plusieurs reprises en conseil demandé à Madame le Maire de changer d'attitude. Elle ne l'a pas fait. Bien au contraire, elle s'est de plus en plus radicalisé avec son équipe. En conséquence, nous n'avons plus comme seul moyen de ne pas participer à cette mascarade qu'est devenu notre conseil municipal ce qui porte un grave coup à la démocratie locale alors que Madame Brochot se targue de démocratie participative. Pour finir, nous souhaitons une très bonne année 2011 à tous nos concitoyens. Que cette nouvelle année soit moins dure à nos habitants.

Fabrice ANDREELLA et le groupe Avenir + Mantes la Ville

Intérêt communal mantevillois

Démocratie aveugle

Quid de l'intérêt général ? Stationnement : la mairie s'octroie les meilleures places des parkings publics (Eden/mairie) au détriment des commerces. Résultat : les usagers boudent les parkings, stationnant en double file. Place St Etienne : le projet a été choisi sans se soucier des habitants. Résultat : pas assez de places pour les voitures et stationnement anarchique y compris sur les trottoirs ! Parc de la Vallée : les élus ont fait « joli » mais le gravillon des allées gêne la marche des personnes âgées et l'accès des poussettes et fauteuils roulants. Quant à l'éclairage, il est en panne depuis 2 ans. Logements sociaux : la dédensification opérée est anéantie par les « voisines » qui ont collé leurs immeubles aux Merisiers et Brouets. Résultat : les problèmes de concentration seront pour les mantevillois. Les comités de quartiers pourront décider de faire des terrains de boules, poser bancs ou jardinières, ils restent le théâtre d'une démocratie bidon. Les décisions qui pompent les finances de la ville sont prises sans concertation de la population ni des élus représentant la moitié des électeurs mantevillois.

Groupe ICM : Hélène PINEAU, Nathalie PEREIRA, Ahmed SEHIL, Michel MULLOT.

Les textes ci-dessus sont les tribunes libres ouvertes aux groupes qui composent le conseil municipal. Ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Compte rendu de conseils municipaux

Marché des travaux de charpente et de couverture pour la réhabilitation du restaurant des écoles maternelle et élémentaire de la Sablonnière

Le conseil municipal a attribué le dernier lot concernant les travaux de charpente et de couverture, suite à un appel d'offres, pour les travaux de réhabilitation du restaurant de l'école de la Sablonnière. Les travaux démarreront début janvier.

Modification du champ de la délégation consentie par l'assemblée délibérante au Maire

Comme la loi l'y autorise le conseil municipal a délégué au Maire, la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans une limite de 500 000 € HT.

Demande de subvention auprès du Conseil général des Yvelines dans le cadre d'un financement pour la réalisation d'insertion des réseaux électriques et de télécommunication dans l'environnement

Afin de préparer la nouvelle campagne de travaux de voirie 2011, notamment rue de la Ravine, une délibération a été adoptée dans le but de demander des financements au Conseil général des Yvelines, dans le cadre, qui auront lieu au cours du premier semestre 2011.

Cession de cinq véhicules et d'un tracteur du parc automobile de la commune

La Commune de Mantes-la-Ville met en vente cinq de ses véhicules et un tracteur. Le service des domaines de l'état est chargé de vendre ces biens aux enchères. Toutes les informations sont disponibles sur leur site internet.

Signature d'une convention attributive de subvention avec le conseil départemental de l'accès au droit des Yvelines

Dans le cadre de la permanence hebdomadaire du point d'accès au droit au CVS Augustin Serre, une information gratuite dans les domaines administratifs et juridiques est assurée à l'attention des mantevillois. Cette permanence permet également un accompagnement physique des personnes vers les institutions et les professionnels compétents si nécessaire. Le conseil départemental de l'accès au droit des Yvelines a décidé de participer au financement de cette action à hauteur de 3 000 €.

Les prochains conseils municipaux se tiendront le lundi 31 janvier et le lundi 28 février 2011 à 20h30, salle du conseil municipal. Retrouvez tous les procès verbaux et les ordres du jour des conseils municipaux sur le site Internet de la ville www.manteslaville.fr.

Le carnet

Bienvenue à :

Soulaymane DAOUDI, né le 17 septembre 2010 ;
Soan BARHOUMI, né le 29 septembre 2010 ;
Manon FONTAINE, née le 30 septembre 2010 ;
Chloé PELLETIER, née le 30 septembre 2010 ;
Salena MEROUANE, née le 1er octobre 2010 ;
Inaya WELLE, née le 1er octobre 2010 ;
Niels FRONTY, né le 10 octobre 2010 ;
Nolan COSTARD, né le 11 octobre 2010 ;
Rayan BENSADOUNE, né le 12 octobre 2010 ;
Marie TREMBLAY, née le 16 octobre 2010 ;
Mohamed DJADOUN, né le 22 octobre 2010 ;
Diagui DIALLO, né le 22 octobre 2010 ;
Meriem IDBELLA, née le 22 octobre 2010 ;
Mouhammad TRAORE, né le 23 octobre 2010 ;
Thomas BOISSART, né le 26 octobre 2010 ;
Haroun ISSAKA, né le 27 octobre 2010 ;
Lilian BOIVENT, né le 29 octobre 2010 ;
Salmân BELLAHIM, né le 10 novembre 2010 ;
Dyklan CAILLY, né le 11 novembre 2010 ;
Léana DAUXAIS, née le 13 novembre 2010 ;
Mathis FOURNIER, né le 16 novembre 2010 ;
Raphaël LOUREIRO DUGAS, né le 16 novembre 2010 ;
Mohamed GHAZI, né le 16 novembre 2010 ;
Ilyana BERRARA, née le 17 novembre 2010 ;
Amjed SONI ALAMI, né le 18 novembre 2010 ;
Maëlle BERTIN, née le 18 novembre 2010 ;
Alix LOZERAY, née le 19 novembre 2010 ;
Sana ACHELHI, née le 20 novembre 2010 ;
Maeva TSISATRANA, née le 22 novembre 2010 ;
Harry PERETEL, né le 24 novembre 2010 ;
Raphaël POSA, né le 26 novembre 2010 ;
Jade TORTE, née le 26 novembre 2010 ;
Nicolas GALLOU, né le 26 novembre 2010 ;
Roqeeb ODUGBESI, né le 27 novembre 2010 ;
Noêmie TURLET, née le 29 novembre 2010 ;
Noa MARECHAL, né le 04 décembre 2010 ;
Théa CARIA, née le 07 décembre 2010.

Toutes nos félicitation à :

Samia BOUCHENAK et Nagim HAMOU ;
Imane SADOUQ et Rachid TAÏFOUR ;
Célia GESLIN et Hervé LEGOUIC ;
Christelle LAO-PANE et Alan RIOU ;
Ouardia CHENAOUI et Stéphane COLLIN.

Si vous souhaitez voir figurer un événement (naissance, mariage, décès) dans cette page et sur le site Internet de Mantes-la-Ville, vous devez remplir une demande de parution d'annonce. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la ville. Vous pouvez aussi en demander un exemplaire papier auprès de la direction des affaires générales au 01 30 98 55 19.

Retro

1

2

3

4

1- Du 22 au 29 octobre s'est tenue l'exposition des Arts Mantesvillois. Cette année le thème était «marchés du monde», avec un sous thème « Les animaux de la ferme ». Environ 220 oeuvres y étaient exposées.

2- Samedi 6 novembre à 20h un hommage à été rendu à Norbert Boucq au stade Aimé Bergeal avec l'inauguration de la tribune portant son nom, en présence de son fils et d'anciens membres du FC Mantois.

3- Nicoletta et son choeur de gospel ont enflammé le public mantais de la salle Jacques Brel samedi 6 novembre.

4- Jeudi 11 novembre, comme chaque année, tous se sont réunis au monument aux morts en face de la mairie, pour la commémoration de l'armistice.

5- Mardi 16 novembre, s'est déroulé à la mairie, un temps d'échange destiné aux professionnels, sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

6- La 12ème édition du festival Blues sur Seine s'est clôturée par une soirée explosive avec Slow Joe and the Ginger Accident, Robin Mc Kelle et Boney Fields, samedi 20 novembre à la salle Jacques Brel.

7- Dans le cadre du Festival Blues sur Seine, la fanfare de la touffe a initié des mantevillois à l'art de souffler dans un instrument à vent et à défiler en public lors de la soirée de clôture.

8- L'ensemble orchestral de Mantes-la-Ville accompagné de la chorale Et Caetera a fêté ses 125 ans lors du concert de la Saint Cécile sur le thème du bal masqué », le 21 novembre dernier à la salle Jacques Brel.

9- Samedi 4 et dimanche 5 décembre, l'association Mantes Events a présenté aux Alliers de Chavannes une exposition de photo d'Alain d'Ortoli extraites du livre « Accords en harmonie ».

10- Comme chaque année, les personnes de 65 ans et plus sont venus en nombre retirer leurs colis de Noël. Près 1460 de colis ont été distribués en une semaine pour nos 1988 seniors mantevillois.

5

6

7

8

9

Crédit photo : Alain Lecam

10

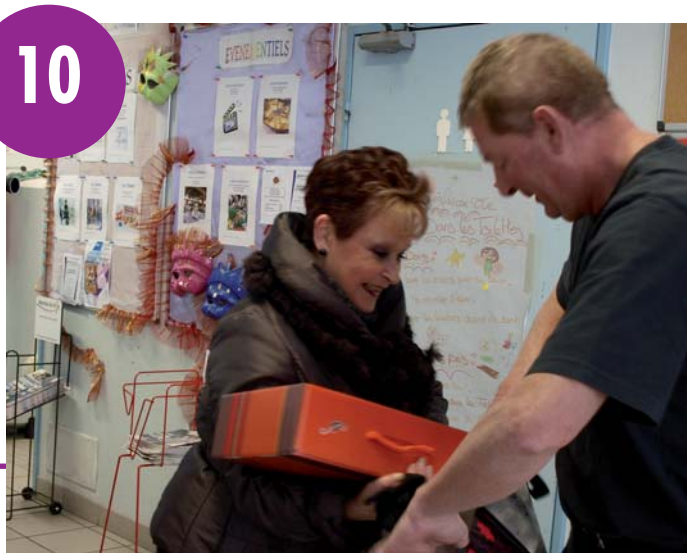

Agenda

LA TERRE EST MA COULEUR

Du 14 au 26 janvier
Bibliothèque des Alliers de Chavannes
Exposition prêtée par la Bibliothèque départementale des Yvelines. En retraçant l'histoire des hommes, leur évolution et leurs modes de vie, cette exposition permet de comprendre, apprendre et respecter les différences. Tél. : 01 30 92 82 20

FC MANTOIS / DRANCY JA

Samedi 15 janvier - 20h
Stade Aimé Bergeal
Renseignements sur www.fc-mantois78.com

LOTO GÉANT

Dimanche 16 janvier - 14h15
Salle Jacques Brel
Ouverture des portes à 12h30. Renseignements auprès de Zodiaque sport culture, 7j/7 tél. : 01 30 92 32 71

GALA DU CAMV LA SECTION TWIRLING BATON

Dimanche 23 janvier - 13h à 19h
Gymnase Guimier
Tél. : 06 24 38 68 05

TOUT LE PLAISIR EST POUR NOUS !

Dimanche 23 janvier - 17h
Salle Jacques Brel
Théâtre de Boulevard. Renseignements et réservations auprès de la direction des affaires culturelles. Tél. : 01 30 98 55 46. Plein tarif : 25 € / Tarif réduit : 20 €

TOUS AU CINÉ !

Tous au ciné !
Vendredi 28 janvier - 20h30
Alliers de Chavannes. Bamako - film franco-américano-malien d'Abderrahmane Sissako sorti en 2006. Projection suivie d'un moment convivial où l'on discute du film autour d'un verre et de quelques bonnes choses à déguster.

RENCONTRE DE CHORALES - IL ÉTAIT UNE VOIX 5

Samedi 29 janvier - 20h
Salle Jacques Brel
Renseignements auprès de l'association Et Cætera. Tél. : 06 64 24 29 36 ou 01 34 77 93 36 www.123etcaetera.fr

ZBOÏNG

Mercredi 2 février - 15h
Salle Jacques Brel
Dans le cadre du Festival Marionnette en Seine Renseignements et réservations auprès de la direction des affaires culturelles. Tél. : 01 30 98 55 46. Plein tarif : 6 € / Tarif réduit : 3 €

HEURE DU CONTE

Samedi 5 février - 16h
Bibliothèque municipale
La chandeleur, la saint Valentin, le mardi gras... Suivie d'un goûter (à partir de 4 ans) Inscriptions obligatoire à la bibliothèque. Tél. : 01 30 98 82 20

FC MANTOIS / NOISY LE SEC BANLIEUE 93

Samedi 5 février - 20h
Stade Aimé Bergeal
Renseignements sur www.fc-mantois78.com

TOUS AU CINÉ !

Vendredi 11 février - 20h30
Alliers de Chavannes
L'Homme qui rétrécit - The Incredible Shrinking Man. Film américain réalisé par Jack Arnold, sorti en 1957 d'après un roman de Richard Matheson.Projection suivie d'un moment convivial où l'on discute du film autour d'un verre et de quelques bonnes choses à déguster.

FESTIVAL RAÏ SUR SEINE

Samedi 12 février - 20h30
Salle Jacques Brel
Renseignements et réservations auprès de l'association SAFAMY. Tél. : 06 03 85 70 04

FC MANTOIS / ENTENTE SSG

Samedi 19 février - 20h
Stade Aimé Bergeal
Renseignements sur www.fc-mantois78.com

CLAUDE PONTI

Du 14 au 26 janvier
Bibliothèque municipale
Animation à partir d'une malle thématique prêtée par la Bibliothèque départementale des Yvelines autour de l'auteur illustrateur incontournable pour la jeunesse.Inscriptions obligatoire à la bibliothèque. Tél. : 01 30 98 82 20

VIE MUNICIPALE

LUNDI 31 JANVIER

et lundi 28 février - 20h30
Salle du conseil municipal
Hôtel de ville. Les séances du conseil municipal sont publiques. Renseignements auprès du secrétariat générale tél. : 01 30 98 82 55

REUNIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Hôtel de ville - Place de la mairie
Mardi 25 janvier - 18h30
Pour pour les quartiers Maupomet et Haut Domaine
Mercredi 2 février - 18h30
Pour pour les quartiers Vaucouleurs et centre ville
Jeudi 3 février février - 18h30
Pour pour les quartiers Merisiers-Plaisances et Brouets

COMITÉS DE QUARTIERS

Jeudi 10 février - 19h
Salle Jacques Brel
Réunion inter-quartier

PENSE-BÊTE :
inscrivez-vous à La Portée, la NEWSLETTER de Mantes-La-Ville !
www.manteslaville.fr

Les numéros utiles et d'urgence

SAMU : 15 ou 112
(Le soir de 20h à 24h, les dimanches et jours fériés de 9h à 13h, composer le 15 pour le médecin de garde)
Police secours : 17
Pompiers : 18
Enfance Maltraitée : 119
Allô service public : 3939
(la 1ère réponse à vos questions administratives)

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48
Commissariat : 01 30 94 82 10
CAF : 08 20 25 78 10
Hôpital de Mantes : 01 34 97 40 00
SOS vétérinaire : 08 36 68 99 33

Sous-Préfecture : 01 30 92 74 00
Police municipale : 01 30 98 55 16

Centre communal d'action sociale : 01 30 98 55 42
60, rue Maurice Berteaux
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, mardi : de 12h30 à 19h30.

Direction des services techniques : 01 30 98 55 07
ZAC de la Vaucouleurs.

Déchetterie des Closeaux :
18, rue des Closeaux - 78200 Mantes-la-Jolie
Tél. : 01 30 94 19 10
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 18h et le samedi 9h à 18h

Mairie de Mantes-la-Ville

Place de la mairie
78711 Mantes-la-Ville
Tél. 01 30 98 55 49

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Samedi (Etat civil et accueil enfance) de 9h à 12h

Attention fermeture de l'accueil enfance une demi-heure plus tôt en fin de matinée, 1h plutôt en fin d'après ainsi que le samedi matin.

Marché les jeudis et dimanches matin